



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 26 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mai 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme RIERA, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme SICH	à	M. VOGLIMACCI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. DIGIACOMI

Etaient absents :

M. GOMILA, M. PIERI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	42
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mai 2014

Délibération N°2014 /137

Politique tarifaire applicable aux billets d'entrée de la Chapelle impériale

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts propose depuis sa réouverture au public en juin 2010 une politique culturelle variée, accessible et de grande qualité.

C'est dans cette même perspective qu'ont été envisagés les tarifs de la Chapelle Impériale, qui devrait rouvrir au public lors de la saison estivale 2014.

En effet, les entrées de ce monument historique appartenant à l'Etat, seront au bénéfice de la Ville d'Ajaccio, et en vente aux guichets du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts. Un tarif pour la seule visite de la chapelle est proposé à trois euros (3 €).

Un tarif groupé Chapelle Impériale - Palais Fesch est aussi proposé à hauteur ; de huit euros (8 €). La réouverture très attendue, par les ajacciens mais aussi par les touristes, de la Chapelle Impériale devrait également permettre au Palais Fesch de faire d'avantage connaître ses collections.

Ces tarifs sont les suivants :

Palais Fesch / Chapelle Impériale :

- Palais Fesch / Chapelle Impériale, 8 euros.
- Palais Fesch Tarifs réduits, 5 euros.
- Chapelle Impériale, 3 euros.

Entrée gratuite :

- Personnel de la ville d'Ajaccio
- Artistes professionnels (peintres sculpteurs, graveurs...) de la maison des artistes ou du CNFAP (Conseil national français des arts plastiques) ;
- Personnel de l'Institut National d'Histoire de l'Art ;
- Membres de l'American Friends du Palais Fesch ;
- Membres de la fédération des cités napoléoniennes ;
- Enfants et jeunes jusqu'à 18 ans inclus ;
- Membres de l'ICOM (Institut Concil of Museum) ;
- Membres de l'AGCCPF (association générale de conservateurs des collections publiques en France) ;
- Titulaires de la carte de fidélité du musée ;
- Titulaires de la carte des amis du musée ;
- Titulaires de la carte de presse ;
- Titulaires de la carte de guide ;
- Titulaires de la carte du ministère de la Culture ;
- Titulaires de la carte ANPE ;
- Titulaires de la carte d'invalidité de guerre ;
- Titulaires de la carte handicapés.
- Etudiants en art.
- Enseignants accompagnants leur classe.

Tarif abonnement :

- Professionnels du tourisme ayant conventionné avec la ville d'Ajaccio pour le Palais Fesch/Chapelle Impériale, 4 euros.
- Professionnels du tourisme ayant conventionné avec la ville d'Ajaccio pour la Chapelle Impériale uniquement, 2 euros.

VISITES GUIDEES

Visite guidée générale de la chapelle Impériale (bihebdomadaire) : ticket d'entrée et 2 € en supplément.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la politique tarifaire mise en place pour l'accès à la chapelle impériale et au palais Fesch-musée des beaux-arts.

D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette politique tarifaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme Simone Guerrini, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission municipale compétente en date du 23 mai 2014,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- la proposition tarifaire pour le droit de visite de la Chapelle Impériale, telle qu'exposée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140526-2014_137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2014
Publication : 03/06/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

